



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Objectif 7

Produire en France au minimum 20 biomédicaments, en particulier contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du Plan Santé Innovation 2030 reposant sur le constat suivant : malgré une très grande recherche dans le secteur de la santé, un modèle de CHU liant la clinique et la recherche, un système juste qui a tenu pendant la crise et sur lequel nous avons décidé d'investir beaucoup à travers le Ségur de la santé, la France est tombée de la première place européenne il y a vingt ans au quatrième rang aujourd'hui. Cette chute est le fruit de la désindustrialisation et du déficit d'investissement dans les innovations de rupture comme les biotechnologies. Nos capacités humaines, nos infrastructures de recherche et de pratique, ne nous laissent pas d'autre choix que de revenir à la tête d'une médecine plus prédictive, plus préventive, plus innovante, plus personnalisée et avec un tissu productif davantage fabriqué en France. La révolution médicale – sans laquelle nos dépenses de santé exploseront – se fera sur la convergence des innovations de rupture en santé avec le quantique, l'intelligence artificielle et 9 France 2030 – plan d'investissement l'Internet des objets. L'objectif – atteignable – de produire au moins 20 biomédicaments doit concentrer tous les efforts et en particulier celui de la future Agence d'innovation en santé.

Le cahier des charges est disponible ici : <https://anr.fr/CMA-2021>

AMI Compétences et Métiers d'Avenir

Sommaire

I. Santé numérique

II. Erreur ! Source du renvoi introuvable.

III. Erreur ! Source du renvoi introuvable.

Santé numérique

I. Présentation de la stratégie

Lancée en octobre 2021, la stratégie d'accélération « Santé numérique » (SASN) est le premier programme interministériel de cette envergure sur le numérique en santé. Pilotée par la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS), elle embarque l'ensemble des directions concernées du ministère de la santé et de la prévention, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et Numérique, du ministère de l'Enseignement Supérieur, et de la Recherche, et du secrétariat général pour l'investissement en charge de France 2030.

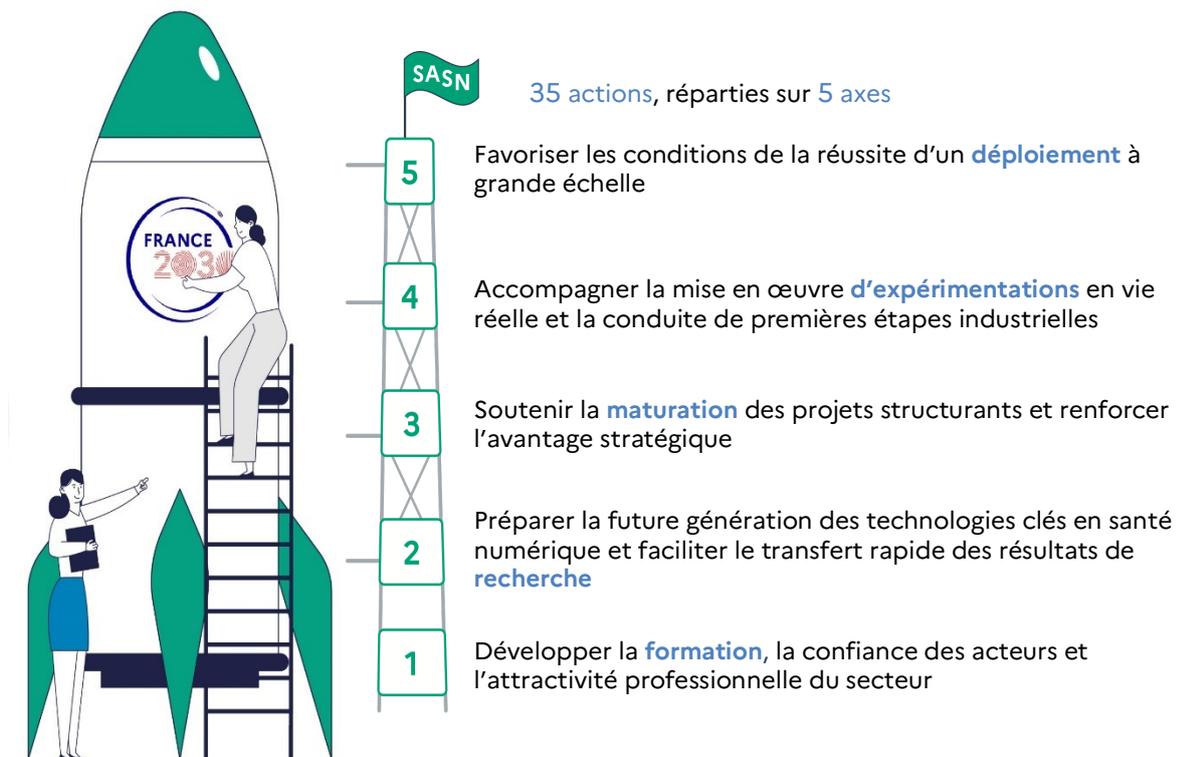
Il s'agit à travers cette initiative, dotée de 734M€, de préparer l'avenir et faire de la France un leader en santé numérique.

Les actions portées par cette SASN viseront à favoriser l'émergence de solutions innovantes, appuyées sur des approches scientifiques pluridisciplinaires et des modèles médico-économiques ambitieux, pour conquérir le marché de la santé numérique en pleine croissance au niveau mondial.

Dans une démarche de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la filière, cette stratégie vise notamment à :

- Encourager la transition d'une médecine curative, en silos, vers une approche plus préventive, plus prédictive et plus personnalisée ;
- Favoriser l'émergence d'un écosystème important de la santé numérique en France, capable de s'imposer sur un marché mondial compétitif ;
- Traiter de manière sécurisée et éthique la donnée de santé, sans dépendre de quelques acteurs soumis à une réglementation moins protectrice des données personnelles.

La stratégie en un coup d'œil :



La formation : un facteur clé de succès pour l'innovation au numérique en santé

La SASN déploie des actions sur la formation dans quatre axes complémentaires et synergiques :

- Donner à tous les professionnels de santé et médico-sociaux une formation en santé numérique leur permettant d'acquérir les connaissances et les compétences pour répondre de façon efficace à la digitalisation de plus en plus importante de leurs exercices professionnels, et accompagner la transformation du système de soin par le numérique ;
- Accroître très sensiblement la proportion des spécialistes du numérique en santé impliqués dans le développement informatique, le juridique, l'évaluation, et la gestion d'établissements sanitaires et médico-sociaux ;
- Former les citoyens et les patients aux problématiques de la santé numérique pour accroître l'acceptabilité des transformations numériques et renforcer l'accessibilité de tous ;
- Accroître l'attractivité professionnelle de certains métiers du numérique en santé en tension.

Les actions de formation de la stratégie d'accélération « Santé numérique » bénéficient d'un budget de 119 M€ dans le cadre du plan « France 2030 ».

5 actions sont déjà lancées, d'autres sont en cours de cadrages et devraient être publiées prochainement. Les actions en cours sont les suivantes :

- Action 1 : « Développer l'offre de formation professionnelle initiale et continue en santé numérique pour les professionnels de santé et médico-sociaux » ;
- Action 2 : « Accroître la proportion de spécialistes en numérique possédant une culture en santé ». Cette action est également ouverte au diagnostic ;
- Action 3 : « Accroître les compétences en santé numérique des directions et cadres dirigeants de structures sanitaires et médico-sociales » ;
- Action 4 : « Accroître la proportion de juristes possédant une culture en santé numérique » ;
- Action 5 : « Accroître la proportion de profils en charge des affaires réglementaires et de l'évaluation de conformité en santé numérique ».

II. Bilan de la saison 1

Les trois premières relèves de l'AMI CMA ont permis de récompenser 24 projets lauréats pour un montant d'aide global de 55,5 M€. Ce montant alloué fait l'objet d'un abondement du plan DM à hauteur de 3,5 M€ concernant les trois projets de l'action relative aux chargés d'affaires réglementaires (action n°5).

Si une grande partie des objectifs ont été atteints pour les cinq actions ouvertes comme l'illustre le tableau ci-contre, seule l'action 5 est clôturée. Les autres actions sont encore ouvertes pour la saison 2.

ACTION	NOMBRE DE PROJETS LAUREATS DE LA SAISON 1	OBJECTIFS	PART DE L'OBJECTIF ATTEINT	ZONES GEOGRAPHIQUES CONCERNEES	NIVEAUX DE FORMATION PREVUS
<i>ACTION 1 : « DEVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE EN SANTE NUMERIQUE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE ET MEDICO-SOCIAUX »</i>	17	33 Universités avec secteur santé et 70.000 étudiants ciblés	60 %	National et régional	6,7
<i>ACTION 2 : « ACCROITRE LA PROPORTION DE SPECIALISTES EN NUMERIQUE POSSEDANT UNE CULTURE EN SANTE »</i>	13	12 parcours de master ou spécialités d'ingénieur supplémentaires	120 %	National	7
<i>ACTION 3 : « ACCROITRE LES COMPETENCES EN SANTE NUMERIQUE DES DIRECTIONS ET CADRES DIRIGEANTS DE STRUCTURES SANITAIRES ET MEDICO-SOCIALES »</i>	4	1 formation de directeurs d'établissements 5 formations de cadres d'établissements médico-sociaux	80 %	National	7
<i>ACTION 4 : « ACCROITRE LA PROPORTION DE JURISTES POSSEDANT UNE CULTURE EN SANTE NUMERIQUE »</i>	2	2 parcours de master supplémentaires	50 %	National	7
<i>ACTION 5 « ACCROITRE LA PROPORTION DE PROFILS EN CHARGE DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES ET DE L'EVALUATION DE CONFORMITE EN SANTE NUMERIQUE ».</i>	3	7 parcours de master supplémentaires	200 %	National	7

III. Principaux objectifs de la saison 2

L'ambition de la deuxième saison du volet santé numérique est d'atteindre 100 % des objectifs des actions lancées dans la saison 1.

L'action 5 relative aux chargés d'affaires réglementaires est close suite aux projets très complets reçus, les actions 1, 2, 3 et 4 restent ouvertes.

De nouvelles actions sont lancées en septembre 2023 : élargissement de l'action 1 et lancement des actions 6, 7 et 8.

Action 1 : « Développer l'offre de formation professionnelle initiale en santé numérique pour les professionnels de santé »

1.1. Recours au diagnostic

La réalisation d'un diagnostic n'est pas proposée pour cette action.

1.2. Niveaux de formation

Les formations développées s'adressent aux étudiants de santé post-bac (médecine, pharmacie, infirmier, odontologie, sage-femme, masseur kinésithérapeute, orthophoniste, etc.) et aux apprenants de santé de niveau bac et infra-bac (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, etc.)

Le nombre de formés concernés par filière, par classe ou niveau devra être précisé et constituera un objectif de résultat pour le candidat. Le financement demandé devra être en adéquation avec le nombre d'apprenants visés. Un fichier Excel est proposé en Annexe en ce sens. Les candidats pourront utilement préciser les titres, diplômes et certifications visées (RNCP, RS) et/ou les métiers concernés (référentiel ROME).

1.3. Modalités de formation

Il s'agit de définir la construction et la mise en place de modules pour mettre à niveau les compétences génériques ou spécifiques permettant de répondre au développement du numérique dans les activités des professionnels de santé.

Précisions :

- La notion de module va au-delà d'une simple coloration d'un bloc de compétences ; il doit être conçu comme une unité d'enseignement, ou ECTS ;
- Le module ne constitue pas en soi un CQP ;
- Les modules transversaux devront être basés sur les référentiels fournis en annexe et représentent une base que les apprenants devront maîtriser. Ces compétences pourront par la suite être évaluées via la plateforme Pix+ Professionnels de santé sur un module dédié ;
- La qualité des formations proposées, leur aptitude à être diffusées ainsi que les stratégies de déploiement vers d'autres établissements seront prises en compte ;
- Les modalités de la formation devront être précisées : formateurs ; outils ou interfaces numériques ; développement d'outils spécifiques ; étendue des dispositifs professionnels intégrés dans les cursus, présentiel, hybride, e-learning.

Deux types de modules seront proposés : des modules transversaux correspondant à des compétences génériques (référentiels en Annexe) et des modules spécifiques aux différents exercices professionnels. Chaque module devra être construit de façon à pouvoir aussi bien être inséré dans une formation professionnelle initiale qu'être proposé à la formation professionnelle continue.

1.4. Compétences attendues

La formation devra reposer sur les référentiels de compétences des professionnels de santé précisés en Annexe.

Un décret¹ et un arrêté² transversaux ont déjà intégré le référentiel de compétences numériques des études de santé post bac pour 12 formations de santé de façon obligatoire dès la rentrée 2024 et deux formations supplémentaires dès la rentrée 2025 via un arrêté³. D'autres réingénieries sont en cours.

Cette liste de thématiques est non exhaustive. Les solutions proposées pourront intégrer d'autres domaines que ceux référencés tels que l'intelligence artificielle, traitement d'images, etc.

Les candidats devront préciser de façon exhaustive le volume d'étudiants concernés par formation, par niveau et par an.

Ces modules seront autant que de besoins numérisés et des partenaires comme les Universités numériques UNESS ou UNIT (Université Numérique en Ingénierie et Technologie) pourront être sollicités pour permettre des mutualisations.

Un point particulièrement important concerne la pérennisation des transformations par les établissements, essentiellement par la création ou la mise à disposition d'emplois adaptés. L'engagement des candidats à long terme sera un des critères de sélection des lauréats.

Le respect des règles d'accessibilité des apprenants aux formations (équipements et contenus digitaux) ainsi que la prise en compte d'objectifs de développement durable seront des critères de sélection des projets déposés.

Ces adaptations demandent du temps : raison pour laquelle la durée totale de l'action est de 5 ans avec une première phase de lancement portée par les financements de la Stratégie et une phase de pérennisation par la mobilisation de moyens apportés par l'établissement. Une visibilité à moyen terme est essentielle pour le succès de ce type de transformation. Les modalités d'action figurant dans le projet du consortium pour permettre cette pérennisation seront prises en compte dans l'évaluation.

1.5. Quantification du besoin de la cible

Sont visés par ces actions l'ensemble des apprenants qui se destinent aux métiers de professionnel de santé, en formation de niveau infra-bac, bac et post bac.

L'ensemble des universités avec secteur santé et des organismes de formation initiale sont invités à participer à l'AMI. Un travail d'accompagnement sera proposé à tous les candidats

¹ Décret n° 2022-1419 du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé dans les formations d'audioprothésiste et d'orthophoniste, NOR : ESR2223792D

² Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé, NOR : SPRH2220195A

³ Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, NOR : SPRH2312811A

sélectionnés, lors de la phase d'instruction pour finaliser les projets.

Suite à la saison 1, 60 % des universités à secteur santé sont lauréates de l'action 1. Les universités avec un secteur santé n'ayant pas encore postulé à cette action sont vivement encouragées à le faire.

La Saison 2 de l'AMI CMA élargit la cible de la formation aux professionnels de santé de niveau bac et infrabac.

2. Action 2 : « Accroître la proportion de spécialistes en numérique possédant une culture en santé »

2.1. Recours au diagnostic

L'action 2 a suscité un nombre très important de projets de qualité amenant à retenir plus de projets qu'initialement prévus. Cela pourrait indiquer que l'action avait été sous dimensionnée lors de son lancement. En vue d'un redimensionnement de l'action, un recours au diagnostic pour évaluer les besoins en termes de compétences en informatique et ingénierie liés à la santé numérique est lancé pour 3 domaines :

- Les structures de santé (sanitaire et médico-social) ;
- Les éditeurs de logiciel en santé ;
- Les autres industriels du secteur (fabricants de dispositifs médicaux numériques par exemple).

Pour chaque domaine il s'agira d'évaluer les métiers en tension et leurs évolutions de façon qualitative et quantitative. Ceci devra notamment permettre de :

- Donner des indicateurs en termes de formations à développer (compétences liées et volume d'étudiants) ;
- Accompagner les acteurs de ce domaine de façon opérationnelle sur l'attractivité de ces métiers.

2.2. Niveaux de formation

L'action a pour objectif de développer la culture en santé numérique chez les spécialistes en informatique pour accroître leur insertion professionnelle dans le secteur de la santé.

Les formations visées sont des diplômes de master ou des spécialités d'ingénieur de niveau 7.

2.3. Modalités de formation

Elle comporte deux volets complémentaires :

- La formation de spécialistes possédant une véritable double culture informatique/santé par la création de parcours de santé numérique (durée 1 an) au sein de mentions de master en informatique, mathématiques appliquées ou Miage ou la création de mastères spécialisés en santé numérique ou de spécialités d'ingénieur en santé numérique. Ces formations devront permettre l'acquisition d'une véritable double culture informatique/santé. A titre indicatif, chaque formation pourra accueillir 20 à 40 étudiants.
- La construction et la mise en place de modules de sensibilisation aux problématiques de santé numérique pouvant être insérés soit dans des formations de master en

informatique, mathématiques appliquées ou Miage, soit dans des formations d'ingénieurs soit dans des DU ou DE ouverts à la formation continue. Chaque module devra être construit de façon à pouvoir aussi bien être inséré dans une formation initiale qu'être proposé à la formation continue. L'UNESS et l'UNIT pourront être associés.

2.4. Compétences attendues

Cette action vise la formation au numérique en santé.

Il est rappelé que l'action est ouverte aux établissements d'enseignement supérieur.

L'objectif du nombre d'étudiants formés est essentiel, que ce soit par les nouveaux modules ou par des dispositifs e-learning.

2.5. Quantification du besoin de la cible

Les formations en santé numérique à destination des spécialistes en informatique sont étonnamment peu nombreuses en France, aussi bien au niveau des mentions de master que des spécialités d'écoles d'ingénieur.

L'objectif de cette action a été atteint lors de la saison 1 de l'AMI CMA. Cependant, au regard des enjeux majeurs de la filière, l'engagement en faveur de la formation se poursuit. Cette action reste ouverte à des projets d'excellence.

3. Action 3 : « Accroître les compétences en santé numérique des directions et cadres dirigeants des structures sanitaires et médico-sociales »

3.1. Recours au diagnostic

Pas de nécessité de réaliser un diagnostic.

3.2. Niveaux de formation

L'Action 3 a pour objectif de renforcer l'offre de formation en santé numérique des établissements qui ont en charge la formation des directeurs et des gestionnaires de structures sanitaires et médico-sociales aussi bien dans le champ de la formation initiale que de la formation continue.

3.3. Modalités de formation

Les formations initiales et continues sont visées.

Une cohérence entre les offres de formation initiale et de formation tout au long de la vie est fortement souhaitée.

Dans le cas d'un projet porté par un consortium, les complémentarités et les synergies entre les partenaires devront être explicitées.

Les projets devront proposer des procédures à même de pérenniser les restructurations engagées dans le cadre de l'action.

3.4. Compétences attendues

Les compétences attendues concernent particulièrement la cybersécurité, la gestion des données de santé et plus généralement le management des systèmes d'information de la

santé. Ces compétences devront permettre aux managers concernés de porter au sein de leurs établissements les actions permettant le développement de l'e-santé.

Une attention particulière sera portée à la formation des agents devant exercer les fonctions de DSI qui pourra comporter des stages en DSI ou dans des startups du numérique en santé.

3.5. Quantification du besoin de la cible

Cette action reste ouverte pour un projet intégrant du numérique en santé dans un master de directeur d'établissement et en formation continue.

4. Action 4 : « Accroître la proportion de juristes possédant une culture en santé numérique »

4.1. Recours au diagnostic

Pas de nécessité de réaliser un diagnostic.

4.2. Niveaux de formation

L'action a pour objectif d'accroître la proportion de juristes possédant une culture en santé numérique. Elle propose aux universités ayant un secteur droit et un secteur numérique de mettre en place au des parcours de masters dédiés au « droit numérique en santé ».

4.3. Modalités de formation

Chaque parcours devra être construit de façon à pouvoir aussi bien être inséré dans une formation initiale qu'être proposé à la formation continue.

Il est rappelé que l'action est ouverte aux établissements d'enseignement supérieur.

La notion de parcours visée ici peut prendre la forme d'une UE santé numérique.

4.4. Compétences attendues

La formation visée doit concerner la formation à la santé numérique et ne pas se réduire au « droit de la santé » et « droit du numérique ».

4.5. Quantification du besoin de la cible

Un parcours de master (entre 20 et 40 étudiants) reste à pourvoir.

Action 6 : « Former au numérique en santé les étudiants en troisième cycle de médecine, pharmacie et odontologie et en deuxième cycle de la filière infirmière »

6.1. Recours au diagnostic

Pas de nécessité de réaliser un diagnostic.

6.2. Niveaux de formation

La formation s'adresse aux étudiants en troisième cycle de médecine, pharmacie et

odontologie, et de deuxième cycle de la filière infirmière.

6.3. Modalités de formation

Il s'agit de définir des référentiels de compétences ainsi que de réaliser la construction et la mise en place de modules de compétences spécifiques permettant de répondre aux besoins spécifiques des études de spécialité.

Précisions :

- Ces référentiels doivent permettre de proposer des modules de formation. Les candidats devront préciser de façon exhaustive le volume d'étudiants concernés par formation, par niveau et par an.
- Les modalités de la formation devront être précisées : formateurs ; outils ou interfaces numériques ; développement d'outils spécifiques ; étendue des dispositifs professionnels intégrés dans les cursus, présentiel, hybride, e-learning.

6.4. Compétences attendues

Les référentiels doivent s'appuyer sur les regroupements de catégories transverses proposés en Annexe et avoir une portée nationale. La transversalité des compétences entre professions sera prise en compte.

Ces référentiels doivent constituer un niveau plus abouti des compétences du numérique en santé définies dans le Référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des professionnels de santé de formation de niveau 4 à 8 en Annexe.

Ce référentiel est constitué de cinq domaines de compétences (données de santé, cybersécurité, communication, outils et télésanté). D'autres domaines pourront être ajoutés si nécessaire.

6.5. Quantification du besoin de la cible

L'ensemble des spécialités de médecine, d'odontologie, de pharmacie et d'infirmier sont visées par cette action.

Action 7 : « Développer l'offre de formation professionnelle continue en santé numérique pour les professionnels de santé et médico-sociaux »

7.1. Recours au diagnostic

Pas de nécessité de réaliser un diagnostic.

7.2. Niveaux de formation

Les formations développées s'adressent aux professionnels du sanitaire et du médicosocial en poste, dans tous les secteurs publics et privés et forme d'exercices (salarié ou libéral).

7.3. Modalités de formation

Il s'agit de définir la construction et la mise en place de modules pour mettre à niveau les compétences génériques ou spécifiques permettant de répondre au développement du

numérique dans les activités des professionnels du sanitaire et du médico-social.

Précisions :

- Ces compétences devront par la suite être évaluées via la plateforme Pix+ Professionnels de santé ;
- Les modalités de la formation devront être précisées : formateurs ; outils ou interfaces numériques ; développement d'outils spécifiques ; étendue des dispositifs professionnels intégrés dans les cursus, présentiel, hybride, e-learning.

7.4. Compétences attendues

La formation devra reposer sur les référentiels de compétences des professionnels de santé et des travailleurs sociaux précisés en Annexe.

7.5. Quantification du besoin de la cible

L'ensemble des professionnels de la santé et du social, indépendamment de leur exercice, sont visés par ces actions.

Les candidats devront préciser de façon exhaustive le volume de professionnels concernés par formation, leur profession, leur type d'exercice et le type d'établissement dans lequel ils exercent.

Action 8 : « Former les médiateurs numériques à la santé numérique » Recours au diagnostic

Pas de nécessité de réaliser un diagnostic.

8.2. Niveaux de formation

/

8.3. Modalités de formation

La formation contiendra deux types de modules :

- Un module obligatoire sur les compétences théoriques qui correspond à des compétences spécifiques aux enjeux du numérique en santé (Annexe) ;
- Un module de formation-action que sera sous forme de volontariat.

Précisions :

- Les modules 2 et 5 du référentiel de compétence, précisé en Annexe, doivent être déployés en présentiel. Les autres modules pourront être réalisés à distance. Le titulaire pourra proposer son savoir-faire en termes de mise à disposition des formations en distanciel : la formation pourra être sous forme de webinaire, de MOOC ou autre format. Les formations à distance pourront être mutualisées.
- Le module pratique, optionnel pour les participants, se fera en présentiel avec une mise en situation, par exemple au sein d'une structure de santé permettant d'accueillir un temps de sensibilisation des patients.

- Les sessions de formation comporteront de 10 à 20 apprenants en présentiel. Le porteur devra une solution sur la gestion du financement des séances de formation avec au minimum 10 médiateurs par session. Par exemple, en remontant périodiquement la liste des sessions de formation ayant eu lieu, avec la liste des médiateurs de la cohorte et les dates de formation. Il devra également organiser la séquence présentielle sous un mois, en s'accordant avec chaque employeur sur :
 - Les dates de réalisation des sessions de formation en présentiel et en distanciel ;
 - Le lieu de réalisation de la journée de formation présentielle.
- La formation devra respecter les dispositions du décret n°2018-1341 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation
- Les sessions de formation devront être prévues sur la période 2023-2026 et précisées dans un calendrier prévisionnel.
- Le porteur sera en charge de la préparation administrative et du suivi des sessions (envoi des convocations, suivi de l'assiduité).
- Une interface informatique dédiée devra être mise en place par le titulaire, qui sera tenu de saisir directement sur l'appli les informations relatives notamment aux dates de formation et à l'assiduité de chaque aidant professionnel. Le titulaire devra par ailleurs fournir un certificat de présence et d'assiduité à chaque participant.

8.4. Compétences attendues

Le module de compétences théoriques est réparti dans 6 domaines, selon le référentiel de compétences des médiateurs numériques précisé en Annexe.

Cette liste de thématiques est non exhaustive. Les solutions proposées pourront intégrer d'autres domaines que ceux référencés.

Sur le volet de l'évaluation des compétences numériques :

Pour valider la formation il est attendu de la part des apprenants l'obtention du "badge" Pix Médiateur Numérique en santé attestant de la maîtrise des compétences numériques des médiateurs sur l'inclusion numérique en santé (les compétences numériques évaluées sont en annexe).

L'obtention de ce badge suppose pour le médiateur numérique en santé, de passer un parcours Pix Inclusion Numérique en Santé. Ce parcours devra être proposé au cours du dernier module de formation en présentiel.

Ce parcours sera proposé par le titulaire aux médiateurs, au moyen de la mise à disposition du titulaire et de ses sous-traitants par le GIP Pix du service Saas Pix Orga.

Cela implique que le titulaire doit présenter dans sa réponse les éléments de coût du service Pix Orga proposé par le GIP Pix, qui intègre le test Pix inclusion numérique en santé (sur la base du référentiel d'évaluation coconstruit avec la Délégation du Numérique en Santé). Les modalités de tarification du service Pix Orga sont présentées en annexe.

L'usage de Pix s'intègre dans un partenariat global entre la DNS et Pix, la DNS ayant choisi de s'appuyer sur Pix pour accompagner aborder le développement des compétences numériques des professionnels de santé et des citoyens.

Sur le volet des connaissances/éléments de posture :

Il sera demandé au titulaire de proposer une modalité complémentaire d'évaluation des connaissances acquises par les apprenants, en dehors des compétences numériques.

L'évaluation combinée 1) des compétences numériques et 2) des connaissances sur le numérique en santé permettront au titulaire de proposer une valorisation de la formation.

Le titulaire étudiera la possibilité d'enregistrer la formation au Répertoire Spécifique de France Compétences.

8.5. Quantification du besoin de la cible

Les publics cibles sont:

- 10 000 médiateurs numériques⁴ ;
- 11 millions d'aidants non professionnels⁵ ;
- 500 000 élus dont au moins 28% dédiés à l'action sociale (i.e. ceux siégeant en CCAS)⁶.

L'objectif est de former 10 000 accompagnants, en priorité les médiateurs numériques, à l'horizon 2026.

La volumétrie du nombre de personnes formées devra être précisée par le titulaire et constituera un objectif de résultat pour le candidat.

Afin de garantir le bon déploiement de la formation et son homogénéité sur l'ensemble du territoire, une logique de territorialisation est indispensable. Le titulaire devra centraliser l'ingénierie pédagogique au niveau national et s'assurer du bon déploiement de la formation sur les territoires. Pour se faire, le dispositif devra intégrer à minima un acteur de terrain opérant dans les 14 zones suivantes :

N°	Territoires
1	Île-de-France
2	Hauts-de-France
3	Normandie
4	Grand Est
5	Bretagne
6	Pays de la Loire
7	Centre-Val de Loire
8	Bourgogne-Franche-Comté
9	Nouvelle-Aquitaine
10	Auvergne-Rhône-Alpes
11	Occitanie
12	Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse
13	Guadeloupe Martinique Guyane

⁴ Chiffre Banque des Territoires ; mai 2020.

⁵ Données du gouvernement ; octobre 2019

⁶ Données du gouvernement ; décembre 2022

Action 9 : « Développer l'offre de formation professionnelle initiale en santé numérique des travailleurs sociaux »**9.1. Recours au diagnostic**

La réalisation d'un diagnostic n'est pas proposée pour cette action.

9.2. Niveaux de formation

Les formations développées s'adressent aux apprenants de travail social (éducateur spécialisé, accompagnant éducatif et social, médiateur familial, moniteur éducateur, etc.)

Le nombre de formés concernés par filière, par classe ou niveau devra être précisé et constituera un objectif de résultat pour le candidat. Le financement demandé devra être en adéquation avec le nombre d'apprenants visés. Un fichier Excel est proposé en Annexe en ce sens. Les candidats pourront utilement préciser les titres, diplômes et certifications visées (RNCP, RS) et/ou les métiers concernés (référentiel ROME).

9.3. Modalités de formation

Il s'agit de définir la construction et la mise en place de modules pour mettre à niveau les compétences génériques ou spécifiques permettant de répondre au développement du numérique dans les activités des professionnels de santé.

Précisions :

- La notion de module va au-delà d'une simple coloration d'un bloc de compétences ; il doit être conçu comme une unité d'enseignement, ou ECTS ;
- Le module ne constitue pas en soi un CQP ;
- Les modules transversaux devront être basés sur les référentiels fournis en annexe et représentent une base que les apprenants devront maîtriser ;
- La qualité des formations proposées, leur aptitude à être diffusées ainsi que les stratégies de déploiement vers d'autres établissements seront prises en compte ;
- Les modalités de la formation devront être précisées : formateurs ; outils ou interfaces numériques ; développement d'outils spécifiques ; étendue des dispositifs professionnels intégrés dans les cursus, présentiel, hybride, e-learning.

Deux types de modules seront proposés : des modules transversaux correspondant à des compétences génériques (référentiels en Annexe) et des modules spécifiques aux différents exercices professionnels. Chaque module devra être construit de façon à pouvoir aussi bien être inséré dans une formation professionnelle initiale qu'être proposé à la formation professionnelle continue.

9.4. Compétences attendues

La formation devra reposer sur les référentiels de compétences des travailleurs sociaux précisés en Annexe.

Cette liste de thématiques est non exhaustive. Les solutions proposées pourront intégrer

d'autres domaines que ceux référencés tels que l'intelligence artificielle, traitement d'images, etc.

Les candidats devront préciser de façon exhaustive le volume d'apprenants concernés par formation, par niveau et par an.

Ces modules seront autant que de besoin numérisés.

Un point particulièrement important concerne la pérennisation des transformations par les établissements, essentiellement par la création ou la mise à disposition d'emplois adaptés. L'engagement des candidats à long terme sera un des critères de sélection des lauréats.

Le respect des règles d'accessibilité des apprenants aux formations (équipements et contenus digitaux) ainsi que la prise en compte d'objectifs de développement durable seront des critères de sélection des projets déposés.

Ces adaptations demandent du temps : raison pour laquelle la durée totale de l'action est de 5 ans avec une première phase de lancement portée par les financements de la Stratégie et une phase de pérennisation par la mobilisation de moyens apportés par l'établissement. Une visibilité à moyen terme est essentielle pour le succès de ce type de transformation. Les modalités d'action figurant dans le projet du consortium pour permettre cette pérennisation seront prises en compte dans l'évaluation.

9.5. Quantification du besoin de la cible

Sont visés par ces actions l'ensemble des apprenants qui se destinent aux métiers de travailleur social, en formation de niveau infra-bac, bac et post bac (éducateur spécialisé, accompagnant éducatif et social, médiateur familial, moniteur éducateur, etc.).

III.1 Les porteurs attendus

Pour l'**action 1**, Les projets attendus sont des projets partenariaux portés par des consortiums territoriaux. Les projets doivent être portés obligatoirement par une université avec secteur santé en tant que chef de file. Aucune réponse qui n'intégrerait pas une université ne sera examinée pour cette action 1. Les universités doivent également embarquer l'ensemble des établissements de formations paramédicales postbac (IFSI, IFMK, IFAS, IFAP, etc.) de leur territoire ainsi que l'ARS afin d'assurer le lien avec les écoles de formation paramédicales (particulièrement celles non conventionnées avec les universités).

Les consortiums peuvent également intégrer :

- D'autres organismes de formation (initiale ou continue) ;
- Des établissements hospitaliers, des structures de soins ;
- Les campus des métiers et des qualifications ;
- Des acteurs de la formation dans le numérique et spécialistes du numérique en santé ;
- Les Régions, notamment concernant les formations paramédicales.

Les **actions 2 et 4** doivent être portées par un établissement d'enseignement supérieur soutenu par un consortium qui peut intégrer :

- Des établissements de l'enseignement supérieur ;
- Des structures de santé ;
- Des acteurs de la formation dans le numérique.

L'**action 3** peut être portée par un organisme de formation soutenu par un consortium qui peut intégrer :

- Des établissements de l'enseignement supérieur ;
- Des structures de santé ;
- Des acteurs de la formation dans le numérique.

Exceptionnellement, par dérogation spécifique du Comité de pilotage, les action 2, 3 et 4 peuvent être portées par un candidat sans consortium.

L'**action 6** peut être portée par des organisations représentatives comme les conférences des doyens ou les coordinations des collèges des enseignants.

L'**action 7** doit être portée par un organisme financeur de la formation (de type Opco Santé, ANFH, FAF-PM, ADPC, ...), associé à des organismes de formation.

L'**action 8** doit être portée par un consortium comprenant obligatoirement :

- des acteurs de terrain capables de déployer la formation au niveau territorial, identifier les formateurs et les lieux de formation ;
- un acteur de coordination capable de coordonner le déploiement de la formation avec les acteurs de terrain ;
- des acteurs de la filière de la médiation numérique capables d'identifier les structures et les médiateurs à intégrer à la formation ;
- des experts en ingénierie pédagogique ;
- le titulaire de l'action et/ou ses éventuels sous-traitants (et dans le cadre d'un

groupement, le titulaire et/ou ses co-traitants) devront obligatoirement, à la date de sa candidature :

- Être dûment enregistré auprès d'une préfecture en qualité d'organisme de formation ;
- Être certifié Qualiopi ou équivalent, ou être engagé dans une démarche lui permettant d'obtenir la certification Qualiopi ou équivalent dans les délais prévus par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Pour l'**action 9**, les projets attendus sont des projets partenariaux portés par des consortiums territoriaux. Les projets doivent intégrer obligatoirement l'ensemble des établissements de formation du travail social du territoire visé.

Les consortiums peuvent également intégrer :

- D'autres organismes de formation (initiale ou continue) ;
- Des ARS du territoire concerné ;
- Des structures sanitaires, du social ou du médico-social ;
- Les campus des métiers et des qualifications ;
- Des acteurs de la formation dans le numérique et spécialistes du numérique en santé ;
- Les Régions.

NB

Un consortium déjà lauréat de l'action 1 peut déposer un nouveau dossier en mettant à jour son dossier avec une action complémentaire.

Dans le cas d'un projet se positionnant sur toutes et / ou plusieurs actions, l'implication des acteurs par Action sera évaluée et jugée pour sa conformité aux précisions du portage ci-dessus.

Concernant les actions ciblant la formation continue, les projets doivent démontrer une capacité à mobiliser les organismes de formation et les opérateurs de compétences concernés. Les consortiums doivent également démontrer que le financement est dédié en majorité aux organismes de formation pour la conception d'ingénieries de formations.

Annexes

- Référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des professionnels de santé de formation de niveau 4 à 8
- Référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des aides-soignants et auxiliaires de puériculture
- Référentiel socle de compétences du numérique en santé des ambulanciers
- Référentiel socle de compétences du numérique en santé des assistants de régulation médicale
- Référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des travailleurs sociaux – éducateurs et assistants
- Référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des travailleurs sociaux - accompagnants
- Regroupement de spécialités par profession et catégories de formation
- Référentiel de compétences des médiateurs numériques
- Professions ciblées par les actions

**Référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé
des professionnels de santé de formation de niveau 4 à 8**
 V1.1.2022

N°	Compétences	Capacités	Heures
1.	Données de santé		6
1.1	Identifier un usager ou un professionnel de santé	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les enjeux et critères liés à l'identitovigilance vis-à-vis d'un usager [Identité Nationale de Santé (INS), référentiels nationaux d'identité des personnes physiques] - connaître les enjeux et critères liés à l'identification d'un professionnel ou d'un établissement [répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) pour les professionnels personnes physiques, Le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) pour les établissements et personnes morales] 	
1.2	Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - connaître la Loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 (LIL) et le Règlement UE 2016/679 général de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) - définir la donnée de santé au sens du RGPD et savoir distinguer donnée à caractère personnel, donnée anonyme et donnée pseudonyme - comprendre le cycle de vie de la donnée de santé numérique - connaître le régime du traitement de données à caractère personnel de santé - distinguer les modalités de traitement de données de santé des modalités de traitement de données à caractère personnel et les sanctions encourues - savoir rester en conformité au RGPD 	
1.3	Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les critères d'accès aux données de usagers : connaître le cadre réglementaire et la notion d'équipe de soins - connaître les spécificités du stockage des données de santé [Système national des données de santé (SNDS) et les entrepôts de données de santé] - comprendre ce qu'est un cloud, un hébergeur et la plateforme de données de santé - connaître les responsabilités pénale et civile encourues - respecter le secret professionnel appliqué aux professions médicales et de santé, la protection du professionnel et de l'utilisateur et le secret médical partagé - respecter le droit des usagers et les obligations liées à l'information des patients : savoir être et savoir faire - utiliser les outils d'accès aux données de l'utilisateur [Identité Nationale de Santé (INS), Carte de Professionnel de Santé numérique (CPS), identifiant e-CPS, Carte de Professionnel en Formation (CPF), Pro santé Connect] - faire preuve d'éthique dans l'accès aux données de santé 	
1.4	Exploiter les données de santé pour l'évaluation, la recherche et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les grands enjeux liés à l'intelligence artificielle, aux algorithmes, aux biais et aux systèmes d'aide à la décision ainsi que les principes éthiques associés aux traitements des données de santé - connaître les instituts et grands programmes de recherche - connaître les principales codifications utilisées pour les pathologies, actes, produits de santé, nationales et internationales (SNOMED CT) - connaître le régime spécifique de traitement des données à des fins de recherche (Recherches Impliquant la personne humaine, Loi Jardé, RGPD, LIL) - partager ses données et participer à un programme de recherche scientifique ou d'innovation 	
2.	Cybersécurité en santé		5
2.1	Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les référentiels de référence en cybersécurité [notamment la Politique Générale de sécurité des systèmes d'information (PGSSI) et le Guide d'hygiène informatique de l'ANSSI] - sécuriser le lieu d'accès physique (verrouillage des sessions) - configurer son poste de travail et son téléphone portable (gestion de l'antivirus et des mises à jour, chiffrement et sauvegarde des données, utilisation de logiciels conformes aux règles de sécurité et de confidentialité) - gérer des périphériques amovibles et l'utilisation nomade de son matériel - connaître les différents principes d'authentification, l'intérêt de l'authentification forte et à double facteurs et la gestion de mots de passe robustes - sécuriser sa messagerie et respecter les bonnes pratiques pour l'envoi et la réception de courriel et de messages - comprendre les enjeux de l'identification électronique appliquée au secteur de la santé - mettre en place les bonnes pratiques pour sécuriser son environnement 	
2.2	Se prémunir et réagir face aux incidents	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les différents types d'action malveillantes - sécuriser sa navigation sur internet, savoir reconnaître les sites de confiance - savoir se prémunir contre les virus et actes malveillants - identifier une violation de données personnelles au sens du RGPD - réagir en cas d'incident de cybersécurité en santé 	

N°	Compétences	Capacités	Heures
3.	Communication en santé		5
3.1	Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information	<ul style="list-style-type: none"> -connaître le cadre réglementaire régissant les bonnes pratiques de communication avec l'ensemble des acteurs [Identité Nationale de Santé (INS), secret médical, codes de déontologie...] -maîtriser la notion de responsabilité professionnelle -identifier les moyens de communication numérique (MSSanté, MSS-C) 	
3.2	Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'utilisateur, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations	<ul style="list-style-type: none"> -connaître la gouvernance et les acteurs du numérique en santé (DNS, ANS, GRADeS, CNIL, CERT santé, ...) -adopter un savoir être -adopter des principes éthiques -identifier et accompagner une situation de précarité numérique ou un trouble lié au numérique -renseigner, sensibiliser et accompagner les étudiants ou stagiaires -renseigner l'utilisateur dans ses démarches -adopter les bonnes pratiques et les bons outils pour interagir et partager des données de santé -utiliser les services numériques des institutions et des administrations 	
3.3	Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique	<ul style="list-style-type: none"> -connaître les enjeux liés à la e-réputation (référencement, diffamation, ...) -connaître les bonnes pratiques en cas de connexion à des plateformes -interagir en tant que professionnel de santé -gérer et supprimer une identité numérique 	
4.	Outils numériques en santé		6
4.1	Maîtriser les logiciels métiers et les services numériques	<ul style="list-style-type: none"> -savoir définir la e-santé -identifier les outils métiers (logiciels et plateformes) qui composent l'écosystème du professionnel (Bouquet de Services aux Professionnels de santé [BSP]) -connaître le marché de la e-santé et les grands programmes de transformation numérique (Sécur numérique, Hop 'en, ESMS numérique, ...) -être sensibilisé à l'impact environnemental du numérique en santé -connaître la responsabilité associée à la décision médicale -se repérer dans les mentions légales, les droits de propriété, et les droits de l'utilisateur -identifier les fonctionnalités et les outils nécessaires à sa pratique (interopérabilité, sécurité, échange de données de santé, sauvegarde, stockage, signature, SaaS ou On Premise) 	
4.2	Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité	<ul style="list-style-type: none"> -connaître les différentes catégories d'objets connectés et applications de santé [référéntiel(s) de la Haute Autorité de Santé (HAS), catégorisation, marquage CE des dispositifs médicaux, ...] -identifier les outils numériques adaptés aux attentes et aux besoins de soins des usagers et les risques associés -comprendre comment évaluer la fiabilité d'un objet connecté ou d'une application mobile -utiliser et paramétrer les objets connectés et les applications de santé 	
4.3	Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés	<ul style="list-style-type: none"> -connaître la doctrine technique du numérique en santé -utiliser les services associés au Dossier Médical Partagé (DMP) et à Mon Espace Santé (MES) -connaître les différents dossiers partagés [dossier pharmaceutique (DP), le Dossier Patient Informatisé (DPI) et le Dossier Usager Informatisé (DU)], ...] -connaître et mettre en œuvre les règles de bon usage de la e-Préscription -utiliser les services numériques de coordination et d'orientation (e-Parcours, Via trajectoire) 	
4.4	Chercher de l'information probante en santé	<ul style="list-style-type: none"> -connaître les sites de références fiables et savoir reconnaître un site frauduleux -réaliser une recherche (définir sa recherche, équation de recherche, ...) -chercher des données scientifiques publiées et savoir les interpréter, produire une bibliographie pertinente -identifier et évaluer la source de l'information -identifier un contenu de désinformation -être capable de donner les bonnes ressources aux usagers (MES) 	
5.	Télesanté		6
5.1	Maîtriser la réglementation de la télésanté	<ul style="list-style-type: none"> -connaître le cadre légal, réglementaire et conventionnel de la télésanté -connaître les rôles et distinguer les responsabilités des différents acteurs dans un parcours de soin (protection de la vie privée et respect du secret médical, ...) -être en mesure de distinguer téléconsultation, téléassistance, télésurveillance, téléexpertise et télésoin -identifier les risques inhérents à la pratique de la télésanté -savoir identifier les enjeux éthiques et de déontologie de la télésanté 	
5.2	Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> -mettre en œuvre les bonnes pratiques pour garantir la qualité et la sécurité des soins -personnaliser et conduire un projet médical ou de soin de télésanté (conception, déploiement, évaluation) -choisir les outils de télésanté adaptés à sa pratique et selon les préférences des patients et des usagers -informer et accompagner au mieux le patient et ses aidants 	
Total des heures			28

Ce référentiel sera amené à être actualisé régulièrement

N°	Compétences	Capacités	Heures
1.	Données de santé		5
1.1	Identifier un usager ou un professionnel de santé	connaître les enjeux et critères liés à l'identitovigilance vis à vis d'un usager [Identité Nationale de Santé (INS), référentiels nationaux d'identité des personnes physiques]	2
1.2	Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation	connaître le Règlement UE 2016/679 général de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) connaître le régime du traitement de données à caractère personnel de santé identifier les modalités de traitement de données à caractère personnel, données de santé et les sanctions encourues	1
1.3	Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales	identifier les critères d'accès aux données de usagers : connaître le cadre réglementaire et la notion d'équipe de soins connaître les responsabilités pénale et civile encourues respecter le secret professionnel appliqué aux professions médicales et de santé, la protection du professionnel et de l'utilisateur et le secret médical partagé respecter le droit des usagers et les obligations liées à l'information des patients : savoir être et savoir faire utiliser les outils d'accès aux données de l'utilisateur [Identité Nationale de Santé (INS), Carte de Professionnel de Santé numérique (CPS), identifiant e-CPS, Carte de Professionnel en Formation (CPF), Pro santé Connect] faire preuve d'éthique dans l'accès aux données de santé	2
2.	Cybersécurité en santé		4
2.1	Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail	sécuriser le lieu d'accès physique (verrouillage des sessions) configurer son poste de travail et son téléphone portable (gestion de l'antivirus et des mises à jour, chiffrement et sauvegarde des données, utilisation de logiciels conformes aux règles de sécurité et de confidentialité) gérer des périphériques amovibles et l'utilisation nomade de son matériel connaître les différents principes d'authentification, l'intérêt de l'authentification forte et à double facteurs et la gestion de mots de passe robustes sécuriser sa messagerie et respecter les bonnes pratiques pour l'envoi et la réception de courriel et de messages comprendre les enjeux de l'identification électronique appliquée au secteur de la santé mettre en place les bonnes pratiques pour sécuriser son environnement	2
2.2	Se prémunir et réagir face aux incidents	connaître les différents types d'action malveillantes sécuriser sa navigation sur internet, savoir reconnaître les sites de confiance savoir se prémunir contre les virus et actes malveillants réagir en cas d'incident de cybersécurité en santé	2
3.	Communication en santé		5
3.1	Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information	connaître le cadre réglementaire régissant les bonnes pratiques de communication avec l'ensemble des acteurs [Identité Nationale de Santé (INS), secret médical, codes de déontologie...] maîtriser la notion de responsabilité professionnelle	2
3.2	Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'utilisateur, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations	mettre en œuvre les bonnes pratiques de savoir être respecter les principes éthiques identifier une situation de précarité numérique ou un trouble lié au numérique renseigner les étudiants ou stagiaires renseigner l'utilisateur dans ses démarches	1
3.3	Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique	connaître les enjeux liés à la e-réputation (référencement, diffamation, ...) connaître les bonnes pratiques en cas de connexion à des plateformes interagir en tant que professionnel de santé gérer et supprimer une identité numérique	2
4.	Outils numériques en santé		2
4.1	Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité	savoir définir la e-santé connaître les différentes catégories d'objets connectés et applications de santé [référentiel(s) de la Haute Autorité de Santé (HAS), catégorisation, marquage CE des dispositifs médicaux, ...] identifier les outils numériques adaptés aux attentes et aux besoins de soins des usagers et les risques associés utiliser et paramétrer les objets connectés et les applications de santé	1
4.2	Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés	utiliser les services associés au Dossier Médical Partagé (DMP) et à Mon Espace Santé (MES) connaître les différents dossiers partagés [dossier pharmaceutique (DP), le Dossier Patient Informatisé (DPI) et le Dossier Usager Informatisé (DUI), ...] connaître l'importance de la traçabilité des informations transcrites	1

N°	Compétences	Capacités	Heures
5.	Télésanté		2
5.1	Maîtriser la réglementation de la télésanté	connaître le cadre légal, réglementaire et conventionnel de la télésanté connaître les rôles et distinguer les responsabilités des différents acteurs dans un parcours de soin (protection de la vie privée et respect du secret médical, ...) énumérer les notions de téléconsultation, téléassistance, télésurveillance, téléexpertise et télé soin identifier les risques inhérents à la pratique de la télésanté identifier les enjeux éthiques et de déontologie de la télésanté	1
5.2	Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'utilisateur	connaître les bonnes pratiques pour garantir la qualité et la sécurité des soins comprendre et participer à un projet médical ou de soin de télésanté (conception, déploiement, évaluation) connaître les outils de télésanté adaptés à sa pratique et selon les préférences des patients et des usagers identifier les dispositifs d'accompagnement adaptés au patient et à ses aidants	1
Total des heures			18

**Référentiel socle de compétences du numérique en santé
des ambulanciers**

V.1.1.2023

N°	Compétences	Capacités	Heures
1. Données de santé			2
1.1	Identifier un usager ou un professionnel de santé	- connaître les enjeux et critères liés à l'identitovigilance vis à vis d'un usager [Identité Nationale de Santé (INS), référentiels nationaux d'identité des personnes physiques]	
1.2	Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation	- connaître le Règlement UE 2016/679 général de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) - connaître le régime du traitement de données à caractère personnel de santé - identifier les modalités de traitement de données à caractère personnel, données de santé et les sanctions encourues	
1.3	Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales	- identifier les critères d'accès aux données des usagers : connaître le cadre réglementaire et la notion d'équipe de soins - connaître les responsabilités pénale et civile encourues - respecter le secret professionnel appliqué aux professions médicales et de santé, la protection du professionnel et de l'utilisateur et le secret médical partagé - respecter le droit des usagers et les obligations liées à l'information des patients : savoir être et savoir faire - faire preuve d'éthique dans l'accès aux données de santé	
2. Cybersécurité en santé			2
2.1	Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail	- sécuriser le lieu d'accès physique (verrouillage des sessions) - configurer son poste de travail et son téléphone portable (gestion de l'antivirus et des mises à jour, chiffrement et sauvegarde des données, utilisation de logiciels conformes aux règles de sécurité et de confidentialité) - gérer des périphériques amovibles et l'utilisation nomade de son matériel - connaître les différents principes d'authentification, l'intérêt de l'authentification forte et à double facteurs et la gestion de mots de passe robustes - sécuriser sa messagerie et respecter les bonnes pratiques pour l'envoi et la réception de courriel et de messages - comprendre les enjeux de l'identification électronique appliquée au secteur de la santé - mettre en place les bonnes pratiques pour sécuriser son environnement	
2.2	Se prémunir et réagir face aux incidents	- connaître les différents types d'action malveillantes - sécuriser sa navigation sur internet, savoir reconnaître les sites de confiance - savoir se prémunir contre les virus et actes malveillants - réagir en cas d'incident de cybersécurité en santé	
3. Communication en santé			2
3.1	Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information	- connaître le cadre réglementaire régissant les bonnes pratiques de communication avec l'ensemble des acteurs [Identité Nationale de Santé (INS), secret médical, codes de déontologie...] - maîtriser la notion de responsabilité professionnelle	
3.2	Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'utilisateur, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations	- identifier les bonnes pratiques de savoir être - respecter les principes éthiques - identifier une situation de précarité numérique ou un trouble lié au numérique - renseigner les étudiants ou stagiaires	
3.3	Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique	- connaître les enjeux liés à la e-réputation (référencement, diffamation, ...) - connaître les bonnes pratiques en cas de connexion à des plateformes - interagir en tant que professionnel de santé	
4. Outils numériques en santé			3
4.1	Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité	- savoir définir la e-santé - connaître les différentes catégories d'objets connectés et applications de santé [référentiel(s) de la Haute Autorité de Santé (HAS), catégorisation, marquage CE des dispositifs médicaux, ...] - utiliser et paramétrer les objets connectés et les applications de santé - connaître le dispositif de téléalarme - savoir identifier un dysfonctionnement, sensibiliser et accompagner l'utilisateur	
4.2	Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés	- utiliser les services associés au Dossier Médical Partagé (DMP) et à Mon Espace Santé (MES) - connaître les différents dossiers partagés [dossier pharmaceutique (DP), le Dossier Patient Informatisé (DPI) et le Dossier Usager Informatisé (DUI), ...] - connaître l'importance de la traçabilité des informations transcrites	
5. Télésanté			3
5.1	Maîtriser la réglementation de la télésanté	- connaître le cadre légal, réglementaire et conventionnel de la télésanté - connaître les rôles et distinguer les responsabilités des différents acteurs dans un parcours de soin (protection de la vie privée et respect du secret médical, ...) - énumérer les notions de téléconsultation, téléassistance, télésurveillance, téléexpertise et télésoin - identifier les risques inhérents à la pratique de la télésanté - identifier les enjeux éthiques et de déontologie de la télésanté	
5.2	Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'utilisateur	- connaître les bonnes pratiques pour garantir la qualité et la sécurité des soins - décrire un projet médical ou de soin de télésanté (conception, déploiement, évaluation) - connaître les outils de télésanté adaptés à sa pratique et selon les préférences des patients et des usagers	
Total des heures			12
Nombre de crédits ECTS alloués			

Référentiel socle de compétences du numérique en santé
des assistants de régulation médicale
 V1.1.2023

N°	Compétences	Capacités	Heures
1.	Données de santé		4
1.1	Identifier un usager ou un professionnel de santé	- connaître les enjeux et critères liés à l'identitovigilance vis à vis d'un usager [Identité Nationale de Santé (INS), référentiels nationaux d'identité des personnes physiques]	
1.2	Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation	- connaître le Règlement UE 2016/679 général de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) - connaître le régime du traitement de données à caractère personnel de santé - identifier les modalités de traitement de données à caractère personnel, données de santé et les sanctions encourues	
1.3	Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales	- identifier les critères d'accès aux données des usagers : connaître le cadre réglementaire et la notion d'équipe de soins - connaître les responsabilités pénale et civile encourues - respecter le secret professionnel appliqué aux professions médicales et de santé, la protection du professionnel et de l'utilisateur et le secret médical partagé - respecter le droit des usagers et les obligations liées à l'information des patients : savoir être et savoir faire - utiliser les outils d'accès aux données de l'utilisateur [Identité Nationale de Santé (INS), Carte de Professionnel de Santé numérique (CPS), identifiant e-CPS, Carte de Professionnel en Formation (CPF), Pro santé Connect] - faire preuve d'éthique dans l'accès aux données de santé	
1.4	Exploiter les données de santé pour l'évaluation, la recherche et l'innovation	- connaître les grands enjeux liés à l'intelligence artificielle, aux algorithmes, aux biais et aux systèmes d'aide à la décision ainsi que les principes éthiques associés aux traitements des données de santé - connaître le régime spécifique de traitement des données à des fins de recherche (Recherches Impliquant la personne humaine, Loi Jardé, RGPD, LIL)	
2.	Cybersécurité en santé		4
2.1	Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail	- sécuriser le lieu d'accès physique (verrouillage des sessions) - configurer son poste de travail et son téléphone portable (gestion de l'antivirus et des mises à jour, chiffrement et sauvegarde des données, utilisation de logiciels conformes aux règles de sécurité et de confidentialité) - gérer des périphériques amovibles et l'utilisation nomade de son matériel - connaître les différents principes d'authentification, l'intérêt de l'authentification forte et à double facteurs et la gestion de mots de passe robustes - sécuriser sa messagerie et respecter les bonnes pratiques pour l'envoi et la réception de courriel et de messages - comprendre les enjeux de l'identification électronique appliquée au secteur de la santé - mettre en place les bonnes pratiques pour sécuriser son environnement	
2.2	Se prémunir et réagir face aux incidents	- connaître les différents types d'action malveillantes - sécuriser sa navigation sur internet, savoir reconnaître les sites de confiance - savoir se prémunir contre les virus et actes malveillants - réagir en cas d'incident de cybersécurité en santé	
3.	Communication en santé		3
3.1	Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information	- connaître le cadre réglementaire régissant les bonnes pratiques de communication avec l'ensemble des acteurs [Identité Nationale de Santé (INS), secret médical, codes de déontologie...] - maitriser la notion de responsabilité professionnelle	
3.2	Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'utilisateur, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations	- mettre en œuvre les bonnes pratiques de savoir être - respecter les principes éthiques - renseigner les étudiants ou stagiaires - adopter les bonnes pratiques et les bons outils pour interagir et partager des données de santé	
3.3	Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique	- connaître les enjeux liés à la e-réputation (référencement, diffamation, ...) - connaître les bonnes pratiques en cas de connexion à des plateformes - interagir en tant que professionnel de santé	

N°	Compétences	Capacités	Heures
4.	Outils numériques en santé		4
4.1	Maitriser les logiciels métiers et les services numériques	<ul style="list-style-type: none"> - savoir définir la e-santé - identifier les outils métiers (logiciels et plateformes) qui composent l'écosystème du professionnel (Bouquet de Services aux Professionnels de santé [BSP]) - connaître le marché de la e-santé et les grands programmes de transformation numérique (Ségur numérique, Hop'en, ESMS numérique, ...) - être sensibilisé à l'impact environnemental du numérique en santé - connaître la responsabilité associée à la décision médicale - se repérer dans les mentions légales, les droits de propriété, et les droits de l'utilisateur - identifier les fonctionnalités et les outils nécessaires à sa pratique (interopérabilité, sécurité, échange de données de santé, sauvegarde, stockage, signature, SaaS ou On Premise) 	
4.1	Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les différentes catégories d'objets connectés et applications de santé [référentiel(s) de la Haute Autorité de Santé (HAS), catégorisation, marquage CE des dispositifs médicaux, ...] - identifier les outils numériques adaptés aux attentes et aux besoins de soins des usagers et les risques associés - comprendre comment évaluer la fiabilité d'un objet connecté ou d'une application mobile - utiliser et paramétrer les objets connectés et les applications de santé 	
4.2	Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés	<ul style="list-style-type: none"> - connaître la doctrine technique du numérique en santé - utiliser les services associés au Dossier Médical Partagé (DMP) et à Mon Espace Santé (MES) - connaître les différents dossiers partagés [dossier pharmaceutique (DP), le Dossier Patient Informatisé (DPI) et le Dossier Usager Informatisé (DUI), ...] - connaître le programme SI-SAMU - utiliser les services numériques de coordination et d'orientation (e-Parcours, Via trajectoire) 	
4.4	Chercher de l'information probante en santé	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les sites de références fiables et savoir reconnaître un site frauduleux - réaliser une recherche (définir sa recherche, équation de recherche, ...) - chercher des données scientifiques publiées et savoir les interpréter, produire une bibliographie pertinente et participer à un programme de recherche scientifique ou d'innovation - identifier et évaluer la source de l'information 	
5.	Télésanté		3
5.1	Maîtriser la réglementation de la télésanté	<ul style="list-style-type: none"> - connaître le cadre légal, réglementaire et conventionnel de la télésanté - connaître les rôles et distinguer les responsabilités des différents acteurs dans un parcours de soin (protection de la vie privée et respect du secret médical, ...) - énumérer les notions de téléconsultation, téléassistance, télésurveillance, téléexpertise et télésoin - identifier les risques inhérents à la pratique de la télésanté - identifier les enjeux éthiques et de déontologie de la télésanté 	
5.2	Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les bonnes pratiques pour garantir la qualité et la sécurité des soins - connaître les outils de télésanté adaptés à sa pratique et selon les préférences des patients et des usagers - identifier les dispositifs d'accompagnement adaptés au patient et à ses aidants 	
Total des heures			18
Nombre de crédits ECTS alloués			

Les capacités en gras doivent obligatoirement être intégrées dans la formation, les autres capacités peuvent faire l'objet d'une sensibilisation.

N°	Compétences	Capacités	Heures
1. Données de santé et données à caractère personnel			4
1.1	Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la Loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 (LIL) et le Règlement UE 2016/679 général de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) - Connaître le régime du traitement de données à caractère personnel de santé et les modalités de recueil du consentement éclairé - Distinguer les modalités de traitement de données de santé des modalités de traitement de données à caractère personnel et les sanctions encourues - Savoir rester en conformité au RGPD 	
1.2	Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les critères d'accès aux données des personnes accompagnées : connaître le cadre réglementaire et la notion d'équipe pluridisciplinaire et les modalités d'accès des familles - Comprendre ce qu'est un cloud, un hébergeur et la plateforme de données de santé - Connaître les responsabilités pénale et civile encourues - Respecter le secret professionnel appliqué aux professions du social, la protection du professionnel et de la personne accompagnée et le secret médical partagé - Respecter le droit des personnes accompagnées et les obligations liées à l'information de la personne accompagnée : savoir être et savoir faire - Faire preuve d'éthique dans l'accès aux données de santé 	
1.3	Exploiter les données de santé pour l'évaluation, la recherche et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les grands enjeux liés à l'intelligence artificielle, aux algorithmes, aux biais et aux systèmes d'aide à la décision ainsi que les principes éthiques associés aux traitements des données de santé (marchandisation des données) 	
2. Cybersécurité en santé			3
2.1	Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser le lieu d'accès physique (verrouillage des sessions) - Configurer son poste de travail et son téléphone portable ou smartphone (gestion de l'antivirus et des mises à jour, chiffrement et sauvegarde des données, utilisation de logiciels conformes aux règles de sécurité et de confidentialité) - Gérer des périphériques amovibles et l'utilisation nomade de son matériel - Sécuriser sa messagerie et respecter les bonnes pratiques pour l'envoi et la réception de courriel et de messages - Comprendre les enjeux de l'identification électronique appliquée au secteur de la santé - Mettre en place les bonnes pratiques pour sécuriser son environnement 	
2.2	Se prémunir et réagir face aux incidents	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les différents types d'actions malveillantes - Sécuriser sa navigation sur internet, savoir reconnaître les sites de confiance - Savoir se prémunir contre les virus et actes malveillants - Concevoir et être en capacité d'appliquer des protocoles en cas d'incidents afin de protéger les données sensibles 	
3. Communication en santé sociale			6
3.1	Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le cadre réglementaire régissant les bonnes pratiques de communication avec l'ensemble des acteurs [Identité Nationale de Santé (INS), secret médical, codes de déontologie...] - Être en capacité d'identifier et mobiliser les différents outils de communication numérique : réseaux sociaux, visio, espace partagé de travail, télétransmission de documents 	
3.2	Interagir de manière adaptée avec la personne accompagnée, avec les aidants et accompagnants	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les bonnes pratiques du numérique inclusif - Comprendre les enjeux liés à l'inclusion et la médiation numérique - Adopter un savoir être - Adopter des principes éthiques et déontologiques - Prévenir, identifier et accompagner une situation de précarité numérique (distinction entre une demande sociale et/ou technique) - Renseigner la personne accompagnée dans ses démarches en santé sociale en identifiant les freins et les leviers d'accès aux droits et l'orienter vers la structure d'accompagnement la plus pertinente 	
3.3	Interagir de manière adaptée entre professionnels et avec les institutions et administrations	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec les autres professionnels dans une stratégie d'inclusion numérique en réseau (coopération avec les médiateurs sociaux et numériques, cartographie des acteurs, répertoire de ressources, charte de coopération) - Adopter les bonnes pratiques et les bons outils pour partager des données de santé 	
3.4	3.4. Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les enjeux liés à la e-réputation (référencement, diffamation...) - Connaître les bonnes pratiques en cas de connexion à des plateformes - Interagir en tant que professionnel - Gérer et supprimer une identité numérique (droit à l'image, droit à l'oubli, droit à la déconnexion) 	

N°	Compétences	Capacités	
4.	Outils numériques en santé	8	
4.1	Maitriser les logiciels métiers et les services numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir définir la e-santé - Identifier les outils métiers (logiciels et plateformes) qui composent l'écosystème du professionnel (Bouquet de Services aux Professionnels de santé et du social [BSP], Aidants connect, France Connect, Social Tech Academy ...) - Identifier les fonctionnalités et les outils nécessaires à sa pratique (interopérabilité, sécurité, échange de données de santé, sauvegarde, stockage, signature, SaaS ou On Premise), et distinguer les différents usages 	
4.2	Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir évaluer la fiabilité des applications, et accompagner la personne accompagnée lors du choix des applications - Identifier les outils numériques personnels et institutionnels adaptés aux attentes et aux besoins de soins des personnes accompagnées et les risques associés - Utiliser et paramétrer les objets connectés et les applications de santé - Connaître les bonnes pratiques du numérique inclusif 	
4.3	Chercher de l'information probante en santé	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les sites de références fiables et savoir reconnaître un site frauduleux - Réaliser une recherche (définir sa recherche, équation de recherche, ...) - Réaliser une veille documentaire, bibliographique - Exploiter efficacement sa documentation : choisir ou concevoir un système d'indexation de ses documents, pérenniser l'accès à sa documentation, accéder rapidement à l'information recherchée - Identifier et évaluer la source de l'information et comprendre le mécanisme des algorithmes associés - Identifier un contenu de désinformation et sensibiliser les personnes concernées à la question de désinformation - Comprendre les modèles économiques et les logiques d'éditorialisation régissant les plateformes 	
Nombre de crédits ECTS alloués		21	

N°	Compétences	Capacités	Heures
1. Données de santé et données à caractère personnel			5
1.1	Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la Loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 (LIL) et le Règlement UE 2016/679 général de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) - Connaître le régime du traitement de données à caractère personnel de santé et les modalités de recueil du consentement éclairé - Distinguer les modalités de traitement de données de santé des modalités de traitement de données à caractère personnel et les sanctions encourues - Savoir rester en conformité au RGPD - Connaître les outils et les mandats pour encadrer la responsabilité juridique (Mandats CNIL, Aidant Connect) 	
1.2	Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les critères d'accès aux données des personnes accompagnées : connaître le cadre réglementaire et la notion d'équipe pluridisciplinaire et les modalités d'accès des familles - Connaître les spécificités du stockage des données de santé [Système national des données de santé (SNDS) et les entrepôts de données de santé] - Comprendre ce qu'est un cloud, un hébergeur et la plateforme de données de santé - Connaître les responsabilités pénale et civile encourues - Respecter le secret professionnel appliqué aux professions du social, la protection du professionnel et de la personne accompagnée et le secret médical partagé - Respecter le droit des personnes accompagnées et les obligations liées à l'information de la personne accompagnée : savoir être et savoir faire - Faire preuve d'éthique dans l'accès aux données de santé 	
1.3	Exploiter les données de santé pour l'évaluation, la recherche et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les grands enjeux liés à l'intelligence artificielle, aux algorithmes, aux biais et aux systèmes d'aide à la décision ainsi que les principes éthiques associés aux traitements des données de santé (marchandisation des données) 	
2. Cybersécurité en santé sociale			3
2.1	Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser le lieu d'accès physique (verrouillage des sessions) - Configurer son poste de travail et son téléphone portable ou smartphone (gestion de l'antivirus et des mises à jour, chiffrement et sauvegarde des données, utilisation de logiciels conformes aux règles de sécurité et de confidentialité) - Gérer des périphériques amovibles et l'utilisation nomade de son matériel - Sécuriser sa messagerie et respecter les bonnes pratiques pour l'envoi et la réception de courriel et de messages - Comprendre les enjeux de l'identification électronique appliquée au secteur de la santé - Mettre en place les bonnes pratiques pour sécuriser son environnement 	
2.2	Se prémunir et réagir face aux incidents	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les différents types d'actions malveillantes - Sécuriser sa navigation sur internet, savoir reconnaître les sites de confiance - Savoir se prémunir contre les virus et actes malveillants - Concevoir et être en capacité d'appliquer des protocoles en cas d'incidents afin de protéger les données sensibles 	
3. Communication en santé sociale			8
3.1	Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le cadre réglementaire régissant les bonnes pratiques de communication avec l'ensemble des acteurs [Identité Nationale de Santé (INS), secret médical, codes de déontologie...] - Être en capacité d'identifier et mobiliser les différents outils de communication numérique : réseaux sociaux, visio, espace partagé de travail, télétransmission de documents 	
3.2	Interagir de manière adaptée avec la personne accompagnée, avec les aidants et accompagnants	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les bonnes pratiques du numérique inclusif - Comprendre les enjeux liés à l'inclusion et la médiation numérique - Adopter un savoir être - Adopter des principes éthiques et déontologiques - Accueillir, diagnostiquer et accompagner selon la situation de la personne : autonomie numérique, besoin d'accompagnement (distinction entre une demande sociale et/ou technique), type de public - Renseigner la personne accompagnée dans ses démarches en santé sociale en identifiant les freins et les leviers d'accès aux droits et l'orienter vers la structure d'accompagnement la plus pertinente 	
3.3	Interagir de manière adaptée entre professionnels et avec les institutions et administrations	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la gouvernance et les acteurs du numérique en santé (publics : DNS, ANS, GRADES, CNIL, CERT santé, ... ; privés) du social (HCTS, Défenseur des droits) - Utiliser les services numériques des institutions et des administrations (CAF, CPAM, CD, ...) - Renseigner, sensibiliser et accompagner les étudiants ou stagiaires - Collaborer avec les autres professionnels dans une stratégie d'inclusion numérique en réseau (coopération avec les médiateurs sociaux et numériques, cartographie des acteurs, répertoire de ressources, charte de coopération) - Savoir transposer en contexte numérique les notions fondamentales du travail en réseau et en partenariat en favorisant la construction de plateformes collaboratives - Adopter les bonnes pratiques et les bons outils pour partager des données de santé 	
3.4	3.4. Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les enjeux liés à la e-réputation (référencement, diffamation...) - Connaître les bonnes pratiques en cas de connexion à des plateformes - Interagir en tant que professionnel - Gérer et supprimer une identité numérique (droit à l'image, droit à l'oubli, droit à la déconnexion) 	

N°	Compétences	Capacités
4.	Outils numériques en santé sociale	12
4.1	<p>Maitriser les logiciels métiers et les services numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir définir la e-santé - Identifier les outils métiers (logiciels et plateformes) qui composent l'écosystème du professionnel (Bouquet de Services aux Professionnels de santé et du social [BSP], Aidants connect, France Connect, Social Tech Academy ...) - Connaître le marché de la e-santé et les grands programmes de transformation numérique (Séjour numérique, Hop'en, ESMS numérique, ...) et sociaux (La stratégie numérique inclusif, la Loi sur la République numérique, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le e-Enfance...) - Identifier les fonctionnalités et les outils nécessaires à sa pratique (interopérabilité, sécurité, échange de données de santé, sauvegarde, stockage, signature, SaaS ou On Premise), et distinguer les différents usages 	
4.2	<p>Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir évaluer la fiabilité des applications, et accompagner la personne accompagnée lors du choix des applications - Connaître les différentes catégories d'objets connectés et applications de santé [référentiel(s) de la Haute Autorité de Santé (HAS), catégorisation, marquage CE des dispositifs médicaux, ...] - Identifier les outils numériques personnels et institutionnels adaptés aux attentes et aux besoins de soins des personnes accompagnées et les risques associés - Comprendre comment évaluer la fiabilité d'un objet connecté ou d'une application mobile - Utiliser et paramétrer les objets connectés et les applications de santé - Connaître les bonnes pratiques du numérique inclusif 	
4.3	<p>Utiliser ou recommander un outil numérique adapté au besoin métier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les leviers d'utilisation des outils numériques propices aux besoins métiers (situation handicap, gérontotechnologie, ...) - Connaître les modalités de prise en charge des outils numériques via les services financiers (APA, PCH) - Savoir préconiser ou utiliser un outil adapté face à une situation donnée 	
4.4	<p>Chercher de l'information probante en santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les sites de références fiables et savoir reconnaître un site frauduleux - Réaliser une recherche (définir sa recherche, équation de recherche, ...) - Réaliser une veille documentaire, bibliographique - Exploiter efficacement sa documentation : choisir ou concevoir un système d'indexation de ses documents, pérenniser l'accès à sa documentation, accéder rapidement à l'information recherchée - Chercher des données scientifiques publiées et savoir les interpréter, produire une bibliographie pertinente - Identifier et évaluer la source de l'information et comprendre le mécanisme des algorithmes associés - Identifier un contenu de désinformation et sensibiliser les personnes concernées à la question de désinformation - Comprendre les modèles économiques et les logiques d'éditorialisation régissant les plateformes 	
Nombre de crédits ECTS alloués		28

Regroupement de spécialités par profession et catégories de formation

Profession	Spécialité	Catégories transverses							
		Imagerie médicale/traitement des données numériques	Chirurgie et médecine interventionnelle	Prévention	Synergie médicale et paramédicale	Examens biologiques	Pratique ambulatoire du soin et de la délivrance des médicaments/dispositifs médicaux	Industrie	Intelligence artificielle*
Odontologie	Odontologie				X				X
	Médecine bucco-dentaire	X	X	X	X				X
	Orthopédie dento-faciale	X		X	X				X
	Chirurgie orale	X	X	X	X		X		X
Médecine	Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	X	X				X		X
	Chirurgie viscérale et digestive		X						X
	Chirurgie maxillo-faciale	X	X				X		X
	Chirurgie orthopédique et traumatologique		X						X
	Chirurgie pédiatrique		X						X
	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	X	X						X
	Chirurgie vasculaire	X	X						X
	Neurochirurgie	X	X						X
	Gynécologie obstétrique	X	X		X				X
	Ophthalmologie	X	X		X		X		X
	Oto-rhino-laryngologie		X		X		X		X
	Urologie		X						X
	Anesthésie réanimation		X		X	X			X
	Médecine d'urgence		X			X			X
	Médecine intensive réanimation		X			X			X
	Allergologie			X		X	X		X
	Dermatologie et vénéréologie	X	X	X		X	X		X
	Gériatrie				X	X			X
	Maladies infectieuses et tropicales			X		X			X
	Médecine interne et Immunologie clinique					X	X		X
	Rhumatologie	X	X			X	X		X
	Endocrinologie diabétologie Nutrition			X	X	X	X		X
	Gynécologie médicale			X		X	X		X
	Pneumologie		X	X		X	X		X
	Médecine vasculaire		X	X		X	X		X
	Néphrologie		X			X	X		X
	Médecine cardio-vasculaire	X	X	X		X	X		X
	Hématologie					X			X
	Oncologie			X		X			X
	Hépto-gastroentérologie		X	X		X	X		X

	Pédiatrie			X	X	X	X		X
	Neurologie	X			X	X	X		X
	Médecine physique et réadaptation				X		X		X
	Psychiatrie				X		X		X
	Médecine générale			X	X	X	X		X
	Médecine légale et expertise médicale		X						X
	Médecine et santé au travail			X	X				X
	Santé Publique			X					X
	Anatomie et cytologie pathologique	X			X				X
	Médecine nucléaire	X			X				X
	Radiologie et imagerie médicale	X		X	X				X
	Génétique médicale	X		X	X	X			X
Pharmacie	Biologie médicale	X		X	X	X			X
	Officine			X	X		X		X
	Pharmacien hospitalier			X	X		X		X
	Industrie			X				X	X
	Recherche			X				X	X
Maïeutique		X	X	X	X		X		X
Infirmier	IBODE (bloc opératoire)		X	X	X				X
	IPA			X	X				X
	IAE (anesthésiste)		X		X				X
	IPDE (puéricultrice)			X	X				X

*L'intelligence artificielle est comprise dans l'ensemble des catégories transverses proposées. Une thématique dédiée transverse est proposée pour une formation plus approfondie de cette thématique.

Référentiel des compétences des médiateurs numériques

MODULES	CONTEXTE	DETAILS
1 – Contexte numérique	Acquérir les compétences de base du numérique en santé et se doter d'une culture numérique en santé	S'approprier les enjeux du numérique en santé dont les enjeux éthiques dans le contexte actuel du domaine de l'inclusion numérique. Bien appréhender : <ul style="list-style-type: none"> • L'écosystème de la médiation numérique • La feuille de route du numérique en santé
2 – Données de santé	Comprendre ce qu'est une donnée personnelle, les spécificités des données de santé et en maîtriser la diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier une donnée personnelle et une donnée de santé • Comprendre l'intérêt de protéger une donnée de santé • Se saisir du cadre légal et mieux connaître le RGPD et la CNIL • Comprendre l'intérêt des échanges de données entre professionnels de santé • Comprendre l'importance du droit à l'information • Découvrir les avantages de la collecte de données • Découvrir les objets connectés : leur place et leur « pouvoir » • Savoir où sont stockées nos données et comment les protéger • Se saisir des enjeux de mesure techniques et organisationnelles • Appréhender les enjeux de protection de la vie privée
3 – Accéder à sa santé en ligne	Avoir les bases numériques utiles dans un parcours de soins : prendre rendez-vous (chez le médecin), faire une visio (de téléconsultation), simuler ses droits...	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre l'organisation de la santé en France • Connaître les acteurs de la santé. Comprendre le rôle de chacun et les interactions entre eux • Appréhender le système de financement de la santé • Comprendre une offre complémentaire • Connaître, accéder et faire valoir ses droits • Optimiser son parcours de soin grâce aux outils numériques
4 - Les outils publics du numérique en santé : DMP et ENS	Savoir utiliser Mon espace santé	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre la feuille de route du déploiement des outils • Mon espace santé : but, intérêt et fonctionnalités • S'approprier l'outil (maîtriser la gestion des droits, connaître les dispositifs d'accompagnement)
5 - Sécurité et bonnes pratiques	Savoir identifier des situations à risques et connaître les bonnes pratiques de sécurisation de sa navigation	<ul style="list-style-type: none"> • Création de mots de passe sécurisés • Repérer l'hameçonnage, identifier les risques • Outils de visio et de téléconsultation
6 - Information et éducation du patient	Reconnaître une information fiable et dans un contexte de recherche d'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes de circulation de l'information sur Internet • Mésinformation, désinformation : de l'influence à la manipulation • Technique de vérification de l'information • S'informer sereinement

Professions ciblées par les actions

Type	Formation
Professions de la pharmacie et de la physique médicale	Pharmacien
	Physicien médical
	Préparateur en pharmacie
Professions de médecins	Chirurgien-dentiste
	Médecin
	Sage-femme
Auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers et assistants dentaires...	Aide-soignant
	Ambulancier
	Assistant dentaire
	Audioprothésiste
	Auxiliaire de puériculture
	Cadre de santé
	Diététicien
	Epithésiste (appareillage)
	Ergothérapeute
	Infirmier
	Manipulateur d'ERM
	Masseur-kinésithérapeute
	Oculariste (appareillage)
	Opticien-lunetier
	Orthopédiste-orthésiste (appareillage)
	Orthophoniste
	Orthoprothésiste (appareillage)
	Orthoptiste
	Pédicure-podologue
	Podo-orthésiste (appareillage)
Psychomotricien	
Technicien de laboratoire médical	
Travailleurs sociaux	Accompagnant éducatif et social
	Assistant de service social
	Assistant familial
	Conseiller en économie sociale et familiale
	Délégué aux prestations familiales

Type	Formation
	Directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)
	Educateur de jeunes enfants
	Educateur spécialisé
	Educateur technique spécialisé
	Ingénierie sociale
	Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)
	Médiateur familial
	Moniteur éducateur
	Responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
	Technicien de l'intervention sociale et familiale
	Experts
Agents administratifs	Ingénieurs et informaticiens
	Médiateur numérique
	Secrétaire médical
	Directeur d'hôpital